



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

## Lettre des élu(e)s FSU au Comité Social d'Administration de l'UCA n°54 - 21 et 29 mai 2024

Lettre des élu(e)s FSU au Comité Social d'Administration de l'UCA n°54 - 21 et 29 mai 2024 .....	1
1) Crise budgétaire UCA :.....	1
2) Nouvel organigramme de l'Institut LLSHS.....	2
3) Actualisation des prestations sociales du CLASS, à la demande des syndicats .....	3
4) évaluation HRS4R (label de recherche).....	3
5) Barème 2024 prime C3 RIPEC.....	3
6) Réorganisation des ateliers de reprographie .....	3
7) Actualisation de la Charte du télétravail, à la demande des syndicats.....	5
8) Questions diverses .....	5
Sujétions .....	5
Jour de solidarité.....	5
Recours gracieux IFSE .....	5
BU Moulins et BU du Puy.....	6
Horaires DPIE .....	6

### 1) Crise budgétaire UCA :

Les prévisions de l'algorithme pour le budget de l'UCA étaient erronées, il y a donc eu un budget rectificatif voté par le Directoire avec 2,7 millions de dépenses non prévues !

Comme la hausse des recettes n'est que de 500 000€ seulement, le déficit augmente de 2,2 millions (soit un déficit total de 3 millions d'euros).

L'UCA est à

55 jours de fonds de roulement

83 jours pour la trésorerie

83 % masse salariale

Un plan de maîtrise budgétaire sera discuté au CA du 31 mai 2024 (débat, pas de vote) :

- diversification des ressources (financements ANR et européens)

- Le président parle de « *refroidissement de la masse salariale* », novlangue managériale pour ne pas dire clairement que des **emplois contractuels ne seront pas renouvelés** ! (BIATSS et ATER notamment)

- prioriser les activités des services universitaires (prioriser emploi titulaire, pas de gel prévu)

Le Président dit qu'il y a déjà eu **25 CDD non renouvelés**, les collègues ont été prévenus dès avril pour certains et jusqu'à fin juin. Il indique que le critère de choix est **les contractuels arrivés le plus récemment sur leur poste**.

FO signale des exemples de collègues remerciés alors qu'ils sont là depuis plusieurs années et occupent des missions essentielles que personnes ne pourra reprendre.

L'administration répond que les directeurs peuvent faire des contre-propositions par rapport aux directives de la gouvernance, pour garder les contractuels récents et remercier les contractuels plus anciens.

**La FSU, dans un tract commun avec FO, a dénoncé ce plan et ses conséquences** (voir ci-joint). **La FSU dénonce les risques de clientélisme** sur le choix des personnels conservés. Elle demande la liste des postes concernés pour vérifier le respect des critères et l'égalité de traitement entre agent. Les décisions de non renouvellement ont parfois été **prises à l'échelle des Instituts de manière unilatérale**, sans même que les chefs de service soient au courant. Certains services se retrouvent en grande difficulté, notamment les **postes sur les antennes en région, déjà peu nombreux**.

FO signale que les collègues non renouvelés de l'équipe de **scolarité du centre Fleura** va totalement déstabiliser le service.

La DRH indique que les personnes qui donnaient satisfaction font partie du vivier de recrutement, s'il y a d'autres postes vacants à l'UCA, ils/elles seront contacté(e)s.

En lien avec ce plan social, s'ajoute la demande de la gouvernance à chaque Institut de rendre parfois des milliers d'heures d'enseignement. C'est donc à une diminution ou une détérioration (Cours communs, TD plus surchargés) de l'offre de formation à laquelle nous allons assister. Et ce ne sont pas les 900 millions retirés au budget de l'ESR par le décret Le Maire en avril qui vont améliorer la situation !

## 2) Nouvel organigramme de l'Institut LLSHS

L'Institut LLSHS accueille l'école d'Architecture (ENSACF).

- Le directeur de l'ENSACF est membre de droit du bureau de l'Institut.
- Le nombre de représentants BIATSS passe de 3 à 6 membres avec au moins 1 BIATSS de l'ENSACF.
- Les étudiant(e)s et doctorant(e)s passent aussi de 3 à 6 élu(e)s donc 1 ENSACF.

Création 2 nouveaux collèges :

- Enseignant chercheur : 6 membres dont 1 ENSACF
- 3 personnalités qualifiées (personne du monde du sport et de la culture)

Nouvelle pondération des voix : 3 voix pour président UCA, directeur de l'institut, directrice MSH, directeur école doctorale, 6 directeurs de structure.

Le comité RH de l'institut comprend 3 personnes : le directeur de l'institut, les Responsables Administratifs, le directeur d'un autre institut (même composition que dans les autres instituts)

Le Vice-Président aux conditions de travail a obtenu la création d'un poste « soutien aux étudiants en situation de handicap ».

Le Pôle scolarité de l'Institut a lui aussi perdu un poste dans le cadre crise budgétaire.

La FSU regrette que les instituts **Droit, Economie, Management, de Sciences et Sciences de la vie, Santé, Agronomie, Environnement** sont les **seuls à n'avoir aucun représentant** élu pour le collège **des Enseignants-chercheurs**.

**Vote : Pour : 4 (UNSA) ; Abstention : 5 (3 FSU, 1 SUD, 1 FO)**

### 3) Actualisation des prestations sociales du CLASS, à la demande des syndicats

La Tranche 3 du Quotient Familial (QF) a été relevée de 20 000€ à 22 000€ maximum pour bénéficier de certaines aides : cantines, vacances familiales, jour de carence...

**Tranche 1 (T1) : QF inférieur ou égal à 12 400 €**

**Tranche 2 (T2) : QF strictement supérieur à 12 400 € et inférieur ou égal à 15 000 €**

**Tranche 3 (T3) : QF strictement supérieur à 15 000 € et inférieur ou égal à 22 000 €**

**Vote pour à l'unanimité (2 FSU, 4 UNSA, 1 FO)**

### 4) évaluation [HRS4R](#) (label de recherche)

L'UCA a obtenu ce label européen en 2019.

Une nouvelle évaluation a lieu à cause du passage au statut établissement expérimental (EPE) et l'intégration de l'INP (Institut Nationale Polytechnique).

La FSU vote contre car il s'agit d'engagements sur le papier, les engagements sur les conditions de travail ne sont pas respectés. La FSU est aussi contre le développement des chaires d'emploi junior ou tenure track, qui contourne les voies de recrutement statutaires.

**Vote : 3 contre (FSU), 1 abstention (FO), 4 pour (UNSA)**

### 5) Barème 2024 prime C3 RIPEC

Le barème 2024 est fixé à 4400€ annuel.

Cette prime est financée par l'État et n'est donc pas remise en cause par les restrictions budgétaires.

La FSU est contre les primes à la performance et excluant une partie du personnel du versement de l'indemnitaire ; elle votera donc contre ce point.

**Vote : 5 contre (3 FSU, 1 FO, 1 SUD), 4 abstentions (4 UNSA)**

### 6) Réorganisation des ateliers de reprographie

Cette réorganisation supprime les ateliers de proximité et centralise l'activité dans un seul et même atelier.

On passe de 4 ateliers (1 ETP à Gergovia, 0,5 ETP à l'IUT, 1 ETP à la Rotonde, 2 aux Cézeaux = 4,5 ETP) à 1 atelier aux Cézeaux (3,5 ETP).

Les objectifs affichés par la Présidence sont de faire des économies et de favoriser le développement durable (réduction du nombre de machines)

Étant donné que la suppression des services de proximités nécessite la mise en place de navette quotidienne, les syndicats mettent en doute la bonne foi de l'argument écologique, quand bien même c'est un véhicule électrique qui assure ces navettes. Cette nouvelle navette risque de plus d'impacter les services d'accueil des différents campus.

**Ce projet est une insulte à la concertation des usagers, des agents des repro et des représentants syndicaux.** Les collègues de la reprographie avaient identifié qu'il fallait conserver 2 ateliers au moins, dont 1 à la Rotonde en priorité, avis non pris en compte. Certains enseignants auraient été consultés mais dans un groupe de travail plus global et pas toutes les composantes. Les syndicats n'étaient pas représentés en tant que tel dans ce groupe de travail. L'ensemble des élus syndicaux a voté unanimement contre ce projet dans quatre instances différentes (2 CSA et 2 F3CST), sans que la Présidence ne modifie son projet d'un iota !

FO et la FSU se sont longuement exprimés pointant :

- La **disparition des services de proximité** pour les sites qui avaient la chance d'en avoir un. Ceci implique une détérioration des conditions de travail des utilisateurs et une déshumanisation des relations de travail.
- La **très faible consultation des utilisateurs**. Les personnels du service de reprographie ont été consultés pour aboutir à une restructuration qui ne leur convient pas mais les utilisateurs ont été très peu consultés.
- Le fait que ni les utilisateurs ni les personnels concernés n'ont rien demandé au départ. La **réorganisation est imposée d'en haut**. Entre d'une part, l'injonction de la Direction des achats de faire des économies et d'autre part, l'avis des personnels exprimés par un vote défavorable unanime du CSA, doublé d'une **pétition qui a recueilli 300 avis contre le projet**, l'UCA a choisi.
- La **faiblesse de l'argument écologique**. Diminuer la consommation de papier au niveau de l'UCA n'impacte pas significativement la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Cette position est **du pur green washing**, d'autant plus quand on sait que la gouvernance a depuis janvier externalisé la gestion des barrières des Cézeaux à une société qui sous-traite ouvertement à une société implantée à Madagascar !
- Que le silence des agents de la reprographie est pris pour une approbation. Dans les faits les agents ont eu peur de s'exprimer devant la hiérarchie. La doctrine de gestion du personnel par l'UCA a été mise en cause sur cet exemple. La **mise en place d'une hiérarchie descendante (N+3, N+2, N+1) basée sur l'intimidation** produit cet effet de silence prudent de certains agents quand ils sont consultés. **Outre sa brutalité, une telle politique est archaïque.**

**Vote CSA du 21 mai : unanimité contre (3 FSU, 1 FO, 1 SUD, 4 UNSA)**

**Ce vote unanime a impliqué la convocation d'un nouveau CSA qui le 29 mai a donné le même résultat unanimement contre**

Malgré les oppositions, la **Présidence impose cette organisation à marche forcée, elle s'appliquera dès septembre 2024, au moment où les besoins sont les plus forts.**

## 7) Actualisation de la Charte du télétravail, à la demande des syndicats

Le cas s'est présenté de collègues ne pouvant pas télétravailler alors qu'ils étaient dans l'impossibilité de venir sur leur lieu de travail et que leur hiérarchie était d'accord, à cause de caractère trop restrictif de la charte.

Aussi, il est ajouté à la charte :

*« Les demandes de télétravail, dues à une impossibilité ponctuelle et avérée de venir travailler en présentiel, aboutissant à déroger aux règles édictées dans la présente charte, devront être soumises par la voie hiérarchique à la Direction des Ressources Humaines. »*

**Vote pour à l'unanimité : 9 (3 FSU, 1 FO, 1 SUD, 4 UNSA)**

## 8) Questions diverses

### Sujétions

Selon la délibération du CA sur le temps de travail :

*"Les majorations entrant dans le cadre des sujétions, la liste des agents concernés devra être transmise à la DRH en début d'année universitaire par la voie hiérarchique pour validation et ne devra être actualisée qu'en cas de changement d'affectation des agents."*

La FSU souhaiterait avoir cette liste des agents percevant ces suggestions pour vérifier que les droits de récupération des agents sont bien respectés.

### Jour de solidarité

La délibération du temps de travail n'oblige pas à poser congés le lundi de Pentecôte, or dans les faits on oblige les collègues à le faire car les services sont fermés. La DRH reconnaît qu'il y a un problème avec la délibération trop imprécise. Elle propose de rajouter le lundi de Pentecôte dans les fermetures administrative de l'UCA.

### Recours gracieux IFSE

Certains collègues n'ont toujours pas reçu leur notification de refus de recours gracieux pour les primes IFSE (RIFSEEP), alors que les CPE ont eu lieu en novembre 2023 et février 2024. La DRH nous indique que tout a été envoyé, qu'il faut leur donner les noms concernés. [Note de la FSU : après signalement des noms à la DRH, la FSU constate que **certaines recours n'ont pas été étudiés du tout en CPE alors qu'ils ont été envoyés dans les règles. Nous demandons que soit étudiés favorablement ces recours !**

## BU Moulins et BU du Puy

**La FSU a alerté la Présidence le 11 avril 2024 sur la surcharge de travail et le manque de moyen humain à la BU de Moulins et à celle du Puy, et nous n'avons toujours pas de réponse !**

Nous demandons des engagements pour soutenir les collègues en souffrance !

## Horaires DPIE

La FSU a envoyé un courrier à M. le DGS le 22/11/2023 concernant les nouvelles contraintes horaires imposés aux agents de la DPIE. Les nouvelles règles obligent tous les agents à être là de 9h à 16h30 et il n'y a donc personne de 7h à 9h et de 17h à 20h.

FO rappelle que contraintes horaires s'appliquent surtout aux agents de maintenance. C'est un manque de souplesse qui concentre les agents entre 9h et 16h alors qu'il y a besoin de suivre les travaux tôt dans la matinée. La FSU réitère sa demande d'une concertation des agents. Le DGS s'engage a demander une concertation à la direction DPIE.

**Tous les comptes-rendus de CSA et de nos actions à l'UCA sont consultables sur le site du SNASUB-FSU académique : <http://snasub-clermont.fr/>**

**Pour toute question concernant ce conseil ou les suivants, vos conditions de travail, votre situation personnelle, pour vous syndiquer, contactez les élus et correspondants des syndicats FSU de l'UCA.**

Orianne Vye  
Bibliothécaire, BU INSPE Chamalières  
Élue FSU Comité Social d'Administration  
(titulaire)  
Co-secrétaire académique SNASUB-FSU  
[orianne.vye@uca.fr](mailto:orianne.vye@uca.fr)

Eric Panthou  
Bibliothécaire, BU Sciences  
Élu FSU Comité Social d'Administration (titulaire)  
[Eric.panthou@uca.fr](mailto:Eric.panthou@uca.fr)  
Secrétaire section SNASUB-FSU de l'UCA

Marie Mylène DUVERGER  
Infirmière SSU  
Élue FSU Comité Social d'Administration  
(suppléante)  
[marie.duverger@uca.fr](mailto:marie.duverger@uca.fr)

Viviane Ravet  
Enseignant-chercheur Biologie  
Élue FSU Comité Social d'Administration  
(titulaire)  
[viviane.ravet@uca.fr](mailto:viviane.ravet@uca.fr)

Joël TOUSSAINT  
Enseignant-chercheur IUT  
Elu FSU Comité Social d'Administration  
(suppléant)  
[joel.toussaint@uca.fr](mailto:joel.toussaint@uca.fr)

Frédéric CHAUSSE  
Enseignant-chercheur IUT  
Élu FSU Comité Social d'Administration  
(suppléant)  
[frederic.chausse@uca.fr](mailto:frederic.chausse@uca.fr)